

**Droits d'inscription au cursus Art 2^{ème} cycle
diplômant de 4^{ème} année et 5^{ème} année (Diplôme
National Supérieur d'Expression Plastique,
homologué au grade de master).**

1 – Tarifs de la rentrée 2026-2027 (selon délibération N°6 du 30 juin 2025)

Étudiants ressortissants et non ressortissants de l'Union Européenne	900,00 €
Tarifs étudiants boursiers CROUS	Gratuité

Vous avez la possibilité de régler les droits d'inscription en trois paiements échelonnés de 300€, le premier paiement se fait en ligne au moment de votre inscription et les deux autres selon les modalités communiquées par la scolarité.

2 – Demande de bourses

Les élèves en études supérieures à l'école ont le statut « étudiant ».

Ils peuvent bénéficier de bourses d'études accordées par le CROUS. Les dossiers de demande de bourses doivent être complétés entre janvier et mai de l'année en cours après avoir constitué un **Dossier social étudiant (DES)** sur le site du [CROUS](https://crous.fr).

3 – Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC est une contribution financière collectée par les Crous auprès des étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France. S'en acquitter est obligatoire, sauf cas particulier.

Les étudiants boursiers ne paieront pas cette contribution, **mais devront** quand même se connecter au lien ci-dessous pour se voir délivrer **une attestation d'exonération** qui sera demandée lors de l'inscription à l'établissement.

Pour acquitter cette contribution ou obtenir l'attestation d'exonération, vous devrez impérativement vous connecter à partir du 1er juillet de l'année en cours sur le site suivant : cvec.etudiant.gouv.fr

L'attestation de paiement ou exonération sera obligatoirement demandée par l'établissement lors de votre inscription définitive à l'école.